

Colloque Conjugalités et discriminations
Centre de Droit Privé
A l'attention de Fleur Godefroid
ULB - CP 137

Avenue F.D. Roosevelt, 50
B-1050 Bruxelles

Date et heure :

Vendredi 16 décembre 2011 de 08:45 à 18:00

Lieu :

ULB - Bâtiment S -Salle Dupréel
Avenue Jeanne, 44 - 1050 Bruxelles



Frais d'inscription : - 100€

- à verser au compte n° 363-0086946-74 du Centre de droit privé de l'ULB avec la mention «Colloque du 16 décembre 2011» + le nom du participant (+ participation au lunch, le cas échéant);

- **comprenant l'accès au colloque, la farde de documentation, les actes publiés chez Anthémis (qui seront envoyés en février 2012 aux participants) et les pauses-café.**

Lunch :

Diner trois services avec orateurs, vins compris, servi à 12 h 30 sur place, dans le hall de la salle Dupréel : 50 €. D'autres possibilités de restauration existent dans les environs.

Formation permanente :

OBFG : 6 points

Agréation Notariat

Prise en charge de l'inscription par l'IFJ pour les magistrats*

* L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Publication :

L'ouvrage, publié par les éditions Anthémis, sera envoyé en février 2012.

Comité organisateur :

L'Unité de droit familial du Centre de droit privé de l'Université Libre de Bruxelles
La Chaire du notariat de l'Université de Montréal
L'éditeur Anthemis

Information :

Fleur Godefroid
Tél.: 02/ 650 38 72
Fax: 02/650 38 69
cndrpriv@ulb.ac.be



Centre de droit privé - Unité de droit familial

CONJUGALITÉS ET DISCRIMINATIONS

vendredi 16 décembre 2011
de 9h à 18h

Ces dernières années ont vu l'apparition en Belgique, au Québec et en France, à l'instar de nombre de pays occidentaux, d'une multiplicité de formes alternatives d'organisation juridique de la conjugalité.

Cette coexistence de ces divers statuts civils, ouverts à des groupes de personnes particuliers, et générant des effets différents, fait surgir une question : l'Etat a-t-il ainsi pu créer cette pluralité de modes de conjugalités sans, par là même, créer des discriminations entre les citoyens ?

Le principe d'égalité et de non-discrimination étant un concept cardinal et universel de la protection tant nationale qu'internationale des droits humains, la réponse à cette question nécessite, au-delà d'une comparaison des droits civils, une confrontation de ces divers statuts à la pierre de touche des juridictions protectrices des droits fondamentaux.

Ce colloque tirera les conséquences concrètes de ces analyses, à l'intention des praticiens.

Université
de Montréal



Matinée

Sous la présidence de Johanne Poirier, professeure à l'ULB, co-directrice du Centre de droit public de l'ULB, membre du barreau du Québec

08:15 **Accueil des participants**

08:45 **Conjugalité(s): diversité ou discrimination, introduction à une problématique complexe**

Alain-Charles Van Gysel, professeur à l'ULB, directeur du centre de droit privé de l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles.

09:00 **Le droit constitutionnel comme vecteur de transformation sociale: le cas de la conjugalité au Canada**

Jean-François Gaudreault-DesBiens, professeur à l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées

09:45 **L'argument d'égalité au cœur des controverses sur la conjugalité homosexuelle**

Danièle Lochak, professeur émérite de l'Université de Paris X-Nanterre, ancienne directrice du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux (CREDOF)

10:15 **Pause café**

10:45 **Egax mais différents, inégaux car différents ?**

Nicole Gallus, professeur à l'ULB, avocate au Barreau de Bruxelles

11:30 **Conjugalités et discriminations en droit international des droits de l'homme**

Ludovic Hennebel, chercheur qualifié au FNRS, associé au Centre Perelman de Philosophie du Droit de l'ULB

12:00 **Synthèse et débat avec le public**

Suspension des débats à 12 h 30.

Après-midi

Sous la présidence de Nicole Gallus et d'Alain-Charles Van Gysel, professeurs à l'ULB

14:00 **L'union de fait : enjeux et encadrement juridique dans un contexte de rupture**

Benoît Moore, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil

14:45 **L'union de fait : enjeux et encadrement juridique dans un contexte successoral**

Brigitte Lefebvre, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire du notariat

15:30 **Pause café**

16:00 **Egalité des droits LGBT et stratégie judiciaire**

Caroline Mécaray, avocate au barreau de Paris, co-présidente de la Fondation Copernic, conseillère régionale en Ile-de-France

16:45 **Conjugalités belges entre incohérences et discriminations**

Alain-Charles Van Gysel

17:30 **Synthèse et débat avec le public**

18:00 **Clôture du colloque**

À ENVOYER AU PLUS TARD LE 6 DÉCEMBRE 2011

• au Centre de droit privé de l'Université libre de Bruxelles, à l'attention de Fleur Godefroid, C.P. 137, avenue Franklin Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles

• ou par fax au 02/650 38 69

• ou par e-mail: cndrpriv@ulb.ac.be

Nom :

.....

Prénom :

.....

Qualité :

.....

Adresse :

.....

.....

Cabinet, Etude ou autre :

.....

e-mail :

.....

Téléphone :

.....

Frais d'inscription à verser au compte n° 363-0086946-74 du Centre de droit privé de l'ULB avec la mention «Colloque du 16 décembre 2011» + le nom du participant.

o 100,00 €

o Lunch : 50,00 €

Le nombre de places étant limité, les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception conjointe du bulletin d'inscription et du paiement.